Afin de pouvoir répondre au mieux aux souhaits des habitants de Bassy souhaitant construire ou modifier leur résidence, nous vous rappelons ci-dessous le schéma d'instruction des autorisations d'urbanisme.

Deux points essentiels pour faciliter les démarches et optimiser les chances d'approbation des permis :
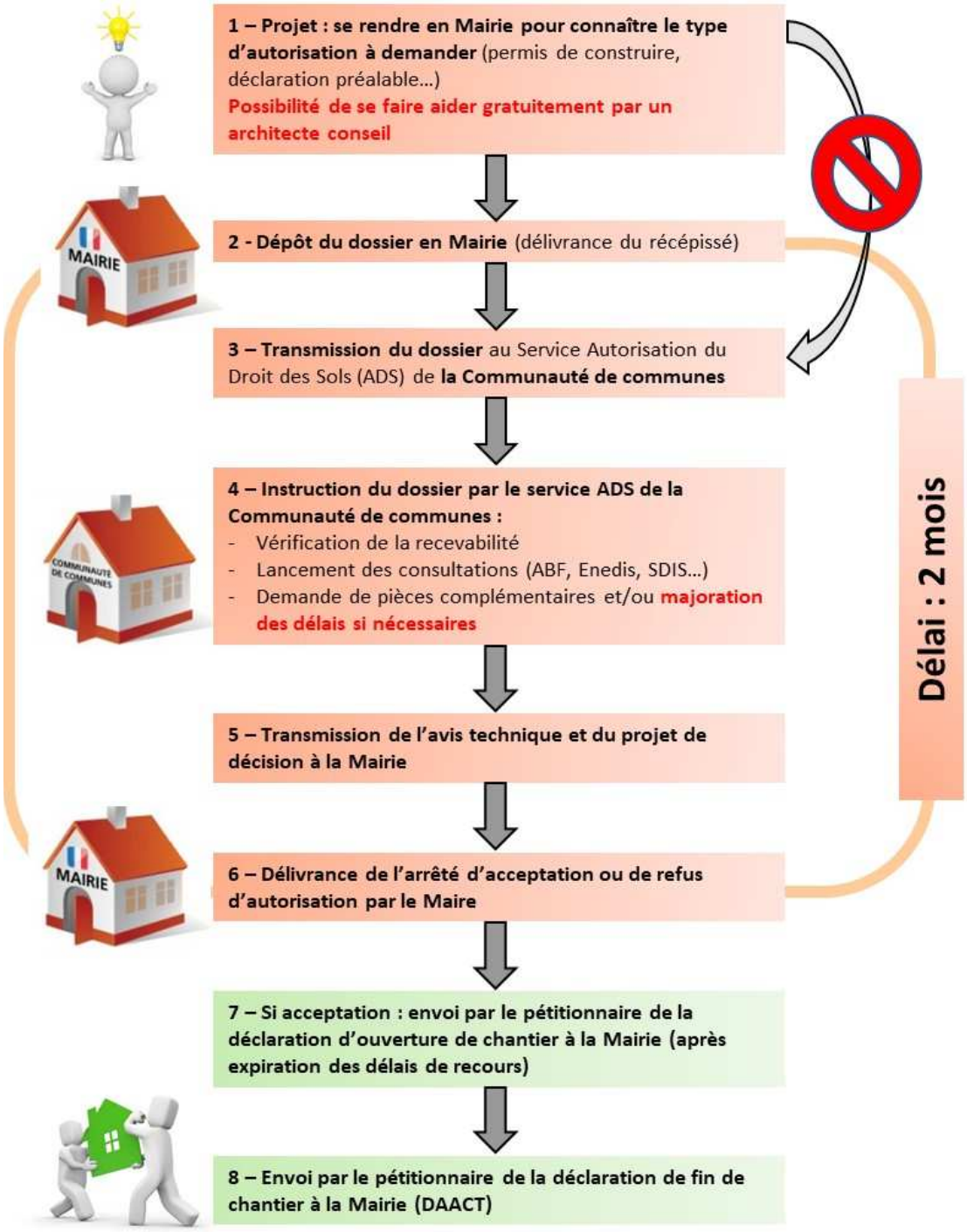
- <u>la Mairie reste le seul interlocuteur</u> des pétitionnaires : aucune démarche ne doit être entreprise directement auprès des services de la Communauté de communes ;
- il est <u>impératif d'attendre le retour des autorisations</u> pour débuter les travaux : les délais sont incompressibles et doivent donc être intégrés par le pétitionnaire dans son échéancier.